

La Ville de Sept-Îles est un employeur de choix, offrant des conditions de travail avantageuses et une expérience professionnelle stimulante à quelque 300 employé(e)s œuvrant dans des domaines variés. Son personnel a à cœur de travailler au maintien et au développement d'un milieu de vie de qualité pour les citoyens, en mettant de l'avant les valeurs de respect, de rigueur, d'intégrité et de fierté.

Postulez et joignez-vous à la belle et grande équipe de la Ville de Sept-Îles !

---

## **CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - VOIRIE**

**Date de début et date de fin de l'affichage :**

Du 2023-08-29 08:00 au 2023-09-24 23:59

---

### **RÔLE**

Le ou la contremaître de relève - voirie coordonne et dirige les opérations de déneigement de l'équipe du quart de soir. En plus de l'entretien et la réparation de la voie publique ou autres travaux connexes. Il ou elle est en soutien aux autres départements, selon les besoins du Service. Entre autres, il ou elle :

- planifie, organise, dirige et contrôle les travaux et le personnel sous sa responsabilité, notamment de l'équipe du quart de soir. Évalue leur rendement et faire, au besoin, les recommandations nécessaires. S'assure que les employés sous sa direction exécutent leur travail de façon sécuritaire, et ce, conformément aux normes lorsqu'applicables;
- vérifie régulièrement l'état de la voie publique afin de déterminer les différents travaux à exécuter;
- détermine les causes des problèmes techniques, plaintes usuelles ou autres qui surviennent sur le terrain et prendre les mesures appropriées pour les résoudre;
- s'assure que les travaux sont exécutés conformément aux mesures de sécurité réglementaires;
- participe à la distribution du travail en tenant compte des imprévus et des besoins des autres départements;
- supervise l'application des politiques et des contrôles administratifs, émet au besoin des recommandations pour améliorer ceux-ci;
- rédige les rapports journaliers et autres aux fins d'assurer le suivi des travaux réalisés sous sa juridiction;
- anime et participe aux réunions d'équipe sous sa responsabilité;
- participe à l'élaboration et au contrôle du budget de son département;
- en fonction des besoins du Service, peut être appelé à remplacer les contremaîtres des autres départements;
- assume en dehors des heures de travail, en rotation avec les autres contremaîtres, le service de

garde de la Ville.

### **CE QU'ON OFFRE**

- Horaire de travail de **40 heures/semaine**, (novembre à avril : du lundi au vendredi de 18h à 2h) - de mai à octobre : du lundi au jeudi de 7h à 17h);
- Salaire annuel selon l'expérience pertinente (dans un domaine connexe) : **min 86 008 \$ - max. 99 736 \$**.

En plus de plusieurs avantages :

- Assurance collective et télémédecine ;
- Banque de douze (12) congés pour maladie ;
- Douze (12) jours fériés et un congé (1) flottant ;
- Banque de vacances dès l'embauche ;
- Programme d'aide aux employés (PAE) ;
- Programme de formation et de développement ;
- Régime de retraite à prestations déterminées.

### **CE QUE L'ON RECHERCHE**

Un ou une candidat(e) qui :

- possède un diplôme d'études collégiales en génie civil ou toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinente;
- est titulaire d'un permis de conduire valide de classe 5;
- a une connaissance du milieu municipal (un atout).

---

### **Informations importantes**

Les personnes intéressées doivent faire ressortir dans leur lettre de présentation et leur curriculum vitae qu'elles répondent à l'ensemble des exigences et profil recherchés. La copie de votre certificat d'études est obligatoire et les candidatures incomplètes ne pourront être considérées. Seuls les candidats retenus seront contactés.

La Ville de Sept-Îles applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles, minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature et à remplir le formulaire d'identification.